

1 - Repenser la prise en charge orthophonique avec une personne Alzheimer (et ses aidants) (René DEGIOVANI)

- Session de TOULON les 13 et 14 Mars 2020
- Session de LYON les 20 et 21 Novembre 2020
- Session de RENNES les 27 et 28 Novembre 2020
- Session de PARIS les 4 et 5 Décembre 2020
- Session de LA REUNION les 11 et 12 Décembre 2020

2 - Les enjeux de l'oralité (Catherine THIBAUT)

- Session de RENNES les 10 et 11 Avril 2020
- Session d'AIX en PROVENCE les 2 et 3 Octobre 2020

3 - Remédiation des troubles de la lecture (Gilles LELOUP)

- Session de MARSEILLE les 12 et 13 Mars 2020 ET les 2 et 3 Juillet 2020
- Session de STRASBOURG les 3 et 4 Avril 2020 ET les 11 et 12 Septembre

4 - Attention, mémoire de travail et fonctions exécutives chez l'enfant : de la théorie à la rééducation (Pascal LAIGLE)

- Session d'AIX en PROVENCE les 6 et 7 Mars 2020
- Session de NANTES les 13 et 14 Novembre 2020

5 - L'intervention orthophonique avec des enfants et des familles allophones. (Eric MERMOUD)

- Session de MARSEILLE les 13 et 14 Novembre 2020
- Session de PARIS les 4 et 5 Décembre 2020

BULLETIN d'INSCRIPTION 2020

M.....

Adresse.....

Ville et code postal.....

N° tél portable.....

Email (très lisible).....

S'inscrit aux formations cochées ci dessus

Accepte les conditions générales d'inscription (voir au verso)

Joint un chèque de 50 euros (dépôt de garantie de gestion - voir au verso)

Joint deux chèques de 210 € (quatre de 200 € pour les doubles sessions de G.Leloup) à l'ordre

de **Actualités Orthophoniques** (sauf pour les inscriptions par la procédure DPC = inscription directe sur le site mondpc)

A..... le..... Signature

CONDITIONS GENERALES (toutes sessions 2020)

A signer et à renvoyer à : ACTUALITES ORTHOPHONIQUES
173 Chemin de la Blanquette – 83210 SOLLIES-VILLE

- ✓ Le nombre de places par session est limité.
- ✓ **DPC** : Nous avons demandé l'agrément DPC pour toutes les sessions. La formation « Alzheimer » est déjà agréée et vous pouvez vous inscrire dès à présent. Il faudra attendre l'accord de l'ANDPC pour les autres sessions mais vous pouvez dès à présent renvoyer le bulletin au recto et nous vous bloquerons votre place.
- ✓ **FIF-PL** : Seules les sessions 1, 2 et 3 ont fait l'objet d'une demande auprès du FIF-PL.
- ✓ Le premier chèque sera encaissé deux semaines avant la formation et le second juste après (avec votre facture)
- ✓ **Pour toutes les sessions**, vous devez nous renvoyer le bulletin au verso accompagné d'un chèque de 50 euros qui ne sera débité que si vous annulez dans les deux semaines précédant la formation, pour pallier aux frais de gestion engagés.
- ✓ La formation ne sera assurée que sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. En cas d'annulation par l'organisateur, qui devra se faire au plus tard 30 jours avant le début de la formation, les personnes inscrites seront averties individuellement et l'intégralité des sommes sera remboursée.
- ✓ Avant la formation, vous recevrez les informations pratiques ainsi que divers documents pour valider définitivement votre inscription.
- ✓ Des documents de travail (diapositives de la présentation) vous seront remis au début de la formation. D'autres documents vous seront envoyés ensuite (bibliographie, évaluations, articles...)
- ✓ Merci de nous contacter si vous souhaitez vous inscrire via une institution.
- ✓ N'hésitez pas à nous contacter (actortho@lesao.com ou au 06-62-34-15-39) pour des informations complémentaires.

A..... le..... Signature